

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A 66367

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5628

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BI BLAT MUSTAPHA

Date de naissance : 01-02-1951

Adresse : Dh Houria. Rue 208 N° 24

Tél. 06.72.71.59.36

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Rachida HOUIMID BENNANI
Médecin Agrée par Le Ministère
de La Santé Publique
Dort. El Houria, Bloc 208 N° 85 - Bd. Sid Aberrahmane
Hay Hassani - Casablanca
Tél. 0522 90 23 81

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/08/2013

Nom et prénom du malade : BI BLAT MUSTAPHA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

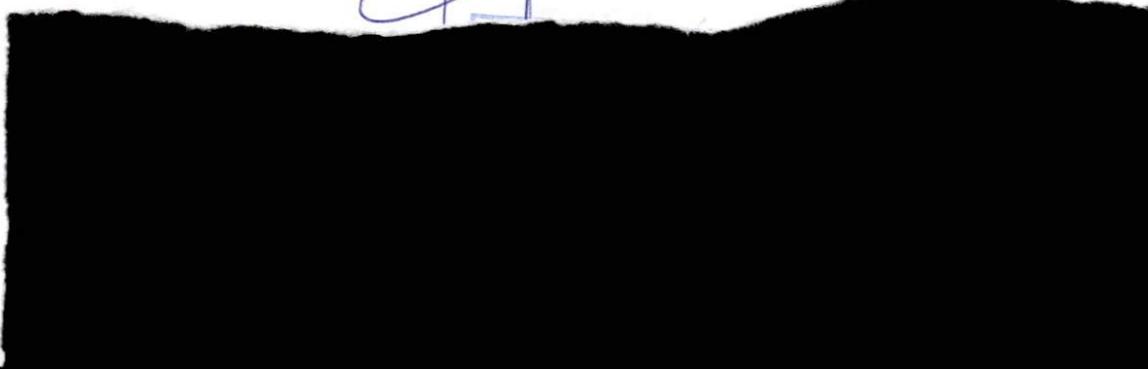
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/08/2013

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/06/23	h.		200 DH	INF : 09110716109 Docteur Rachida HOUAIDI BENNANI Médecin Agréé par Le Ministère Santé Publique Dent El Moudawine 208 N°85 - Bd. Sidi Aït errahman El Hassan Casablanca 2023-06-13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
* Cachet du Pharmacien du 23/06/2013 Naïma	13-06-23	718,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
 <i>Sante Publique</i> Tel: 0522902381	13/06/23					40000 Dhs	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rachida HOUMID BENNANI

Docteur en médecine



الدكتورة رشيدة حوميد بناني

دكتورة في الطب

92,00

Casablanca, le: 13-6-93

92,00

92,00

92,00

92,00

Mustap

- متعددة الممارسات
- حائزة على دبلوم الفحص بالصور
- حائزة على دبلوم الطلب الرواضي
- حائزة على دبلوم التغذية والحملية
التغذية الوهيفية
- حائزة على دبلوم داء السكري
- أمراض الأيض - السنة
- الطلب النسائي - فحص ما قبل الزواج
- مرآة الحمل
- كبيبة معتمدة من هرتف وزراط الصحة
- للفحص الصغير خاص بـ خدمة البياعة

92,00 x 6

- categyl s
1 cplg

22,40 x 3

- Acoudi 92,00

1 cplg x 6 Mon

PPU 22DH40
EXP 04/2025
LOT 26014/11

- Relaxe 3

1 gel

PPU 22DH40
EXP 04/2025
LOT 26014/11

- Rixifor

1 gel

PPU 22DH40
EXP 04/2025
LOT 26014/11

718,20

me gel ven

بـ عبد الرحمن بنو 208، رقم 85 - العي العسني

الدار البيضاء - المأتف: 05 22 90 23 81

Derb El Houria, Bd Sidi Abderrahmen, Bloc 208,
Casablanca - Tel: 05 22 90 23 81

E-mail: bennanihoumid.rachida@gmail.com

Lot/À consommer

X1026 0528

LOT PER

Prix

99,00

Dr. Rachida HOUIMID BENNANI
Médecin en Santé Publique
Ministère
Medecin agréé par le ministre
de SP pour l'examen médical
du permis de conduire.
Derb El Houria, Bd Sidi Abderrahmen, Bloc 208
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 90 23 81